

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 11 (1882)

Heft: 8

Rubrik: Société fribourgeoise d'éducation : assemblée générale à Guin le 13 juillet 1882

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Horner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Torche, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Société fribourgeoise d'Education. Assemblée générale à Guin le 13 juillet 1882. — Notes d'un inspecteur. — L' A B C D de l'accompagnement du plain-chant (suite). — Correspondance. — Chronique.*

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A GUIN

LE 13 JUILLET 1882

L'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation s'est tenue, jeudi 13 juillet, dans le village de Guin. Cette réunion empruntait une grande importance à la gravité des circonstances présentes et aux mesures qui menacent l'enseignement chrétien. Aussi le corps enseignant s'était-il rendu en nombre exceptionnel dans cette assemblée où sont discutés tous les intérêts de l'instruction publique, affirmés et revendiqués tous les droits de la conscience religieuse.

Sa Grandeur Mgr Cosandey n'a pu malheureusement remplir la promesse qu'Elle avait faite d'honorer la réunion de sa présence. On remarquait aux places d'honneur quatre membres du conseil d'Etat : MM. Théraulaz, vice-président ; Schaller, directeur de l'instruction publique ; Fournier et Bossy ; Messieurs les Inspecteurs ; Messieurs les préfets de la Broye, de la Gruyère, du Lac et de la Veveyse ; M. le R^{me} Prévôt du chapitre de Saint-Nicolas ; M. le doyen du décanat allemand ; le clergé de la

Singine presque au complet et un grand nombre de révérends ecclésiastiques des autres parties du canton ; environ 200 instituteurs et institutrices et bon nombre de députés et d'amis de l'instruction publique.

Nos amis du Valais, retenus par les examens des collèges, n'ont pu assister à l'assemblée de Guin, mais ils ont tenu à lui envoyer des télégrammes de sympathie et d'encouragement. La Suisse catholique allemande était représentée par M. Zuber, Rd curé de Bischofzell, l'un des prêtres qui ont le plus fait pour l'enseignement chrétien.

Les autorités communales de Guin ont fait avec une extrême bienveillance les honneurs de la localité au nom de la population. Les fanfares de Guin et du Collège St-Michel ont contribué puissamment au succès de la fête par l'exécution de fort beaux morceaux.

Après un office remarquablement exécuté pour le repos des associés défunts, la séance pédagogique s'est ouverte par un discours allemand de M. Perroulaz, révérend curé de Guin, qui a souhaité la bienvenue à la Société pédagogique au nom de toute la paroisse.

Ensuite a commencé la discussion des questions proposées à l'étude du corps enseignant :

1° Que doivent faire les instituteurs pour acquérir le goût de l'étude, le communiquer aux enfants et aux populations qui les entourent ? — Rapporteur, M. l'instituteur Mauron, à Prez-vers-Siviriez.

2° Des causes du luxe chez les jeunes filles et des moyens de le combattre. — Rapporteur, M^{lle} Courlet, institutrice à Farvagny.

3° L'ancien système suisse des poids et mesures doit-il être enseigné conjointement avec le système métrique, et quels procédés doit-on employer pour rendre attrayant l'enseignement du système métrique ? — Rapporteur, M. Curty, instituteur à Rueyres-les-Prés.

Ces questions, élucidées dans de remarquables rapports, qui sont distribués aux abonnés du *Bulletin pédagogique*, ont donné lieu à un débat intéressant.

Le banquet a eu lieu en plein air, devant la maison d'école. M. l'aubergiste Jungo l'a servi à la pleine satisfaction des convives. Les deux fanfares et des groupes d'instituteurs des divers

districts ont exécuté des morceaux remarquables, alternant avec les toasts.

Le toast à la patrie, a été porté, en termes très élevés, par M. *Michaud*, professeur à l'Ecole normale d'Hauterive ; le toast aux autorités, par M. l'inspecteur *Vonlanthen* ; M. *Schaller*, directeur de l'instruction publique, a répondu par un toast à la Société d'éducation qui défend la liberté et la foi chrétienne du peuple.

M. *Robadey*, instituteur à Bulle, a porté la santé de M. le doyen Zuber. Celui-ci, après avoir démontré la nécessité de résister aux entreprises des ennemis de l'école chrétienne, a porté son toast aux écoles confessionnelles.

M. *Théraulaz*, vice-président du conseil d'Etat, a porté un toast au progrès dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine de l'instruction publique, mais sans une intervention abusive de la Confédération.

Nous mentionnerons encore un toast de M. l'inspecteur *Progin*, au clergé fribourgeois ; de M. le professeur *Fornerod*, aux autorités et à la population de Guin ; de M. le préfet *Grangier*, à l'hôte qui nous traite si bien, et aux Sociétés musicales qui réjouissent notre fête ; de M. le Dr *Weck*, à M^{mes} les institutrices qui viennent chaque année en grand nombre aux réunions de la Société pédagogique ; enfin, de M. l'instituteur *Hermann*, à messieurs les étudiants du Collège.

La Société fribourgeoise d'éducation se réunira l'année prochaine dans le district de la Veveyse. Le choix de la localité est laissé au Comité.

Telle a été l'assemblée tenue jeudi à Guin. Elle fait honneur au bon esprit du corps enseignant, qui a senti le besoin, en présence des dangers qui menacent nos libertés cantonales et nos droits religieux, de se serrer autour du gouvernement et autour du clergé. Ce n'est pas trop des efforts et de l'entente de tous pour déjouer les plans et tromper les espérances de l'anti-christianisme et de l'incrédulité.

Après ce coup d'œil d'ensemble sur cette belle réunion, entrons dans quelques détails sur cette journée si bien remplie.

La séance pédagogique s'est ouverte sous la présidence d'honneur de M. le curé Perroulaz, qui, au nom de la paroisse de Guin, souhaite la bienvenue à la Société fribourgeoise d'éducation, à

son Comité et à ses membres, aux autorités cantonales, etc. M. le curé de Guin est heureux d'exprimer les sympathies de toute la population pour une Société qui a déjà fait tant de bien, qui s'est donné pour programme de travailler à l'éducation chrétienne de l'enfance, au progrès de l'instruction, à la formation des caractères. Au nom de la commune, de ses autorités, de toute la population et du district tout entier, il salue les instituteurs et institutrices et les amis de l'instruction, venus pour la seconde fois à Guin pour discuter les graves questions qui intéressent l'avenir intellectuel, moral et religieux du canton.

M. l'instituteur Robadey, secrétaire, donne ensuite lecture du protocole de la dernière assemblée. L'auditoire applaudit chaleureusement à ce procès-verbal rédigé avec autant d'esprit que de goût. C'est là un petit chef-d'œuvre littéraire.

On aborde immédiatement la discussion de la première question du programme : Que doivent faire les instituteurs pour acquérir le goût de l'étude, le communiquer aux enfants et aux populations qui les entourent ? — M. l'instituteur Mauron a fait sur cette question un rapport général, qui malheureusement n'a pas pu être distribué d'avance. Une discussion s'engage sur les causes de ce retard regrettable, et des explications de MM. Horner et Blanc Dupont, il résulte que l'imprimerie n'a pas livré à temps le travail qu'on lui avait confié. M. *Progin* demande que le Comité prenne des mesures pour que les retards ne se renouvellent ni pour l'impression des rapports ni pour l'expédition du *Bulletin pédagogique*.

M. *Hermann* reproche au rapport de M. Mauron de faire abstraction de toute considération religieuse et de revêtir un caractère quelque peu matérialiste. Un souffle d'école fédérale a déjà passé sur ces pages. — M. l'inspecteur *Gapany* émet la même critique. — M. *Mauron* se défend contre ce reproche ; il fait remarquer que son rapport a été modifié, il ne peut en accepter la responsabilité comme s'il était son œuvre exclusive. — M. l'inspecteur *Tschopp* se porte à la défense du pauvre rapporteur qui a beaucoup travaillé. C'est exagérer que de voir dans son rapport des tendances matérialistes. M. Mauron a perdu de vue certaines considérations d'un ordre plus élevé pour s'attacher spécialement aux motifs d'ordre naturel qui doivent inspirer le goût de l'étude. Le rapport est donc plutôt naturaliste. — M. l'inspecteur *Vonlanthen* aurait désiré que le rapport tînt mieux compte du point de vue religieux. Il faut dire aux enfants que la paresse est un péché, que Dieu nous impose le travail, chacun dans notre condition, et aux écoliers en particulier le travail

de l'étude. Les conclusions développées par M. Mauron sont bonnes, mais ne sont pas complètes.

M. *Fornerod* remarque que dans l'énumération des rapports de conférences de districts, mention est faite d'un rapport de M. l'instituteur Chanex, auquel M. Mauron fait même de larges emprunts. Cependant un journal politique a affirmé que M. Chanex n'avait point fait le rapport de la dernière conférence du district de la Sarine. Ce journal aurait-il commis une erreur ? — M. *Blanc-Dupont* répond que M. Chanex n'a fait que commencer le rapport. La veille même de la conférence, il a porté tout le dossier à M. l'inspecteur en lui disant qu'il ne pouvait ni faire le travail ni assister à la conférence de Chénens. M. l'inspecteur a prié M. l'instituteur Wæber de se charger du rapport, et c'est le travail de M. Wæber qui figure faussement sous le nom de M. l'instituteur Chanex.

M. *Vonlanthen* confirme ces détails. M. Wæber, prévenu tardivement, a passé toute la nuit au travail pour que le rapport fût prêt le lendemain. Cet instituteur mérite des remerciements pour s'être chargé du rapport, dans ces circonstances, et aussi pour le mérite du travail, car bien que fait à la hâte, il contient des conclusions très remarquables. M. Wæber ayant signé son rapport, on ne s'explique pas que M. Mauron l'ait attribué à M. Chanex.

M. l'inspecteur *Gapany* prend acte de ces explications. Il en résulte que le nom de M. Chanex ne devrait pas figurer dans ce rapport. C'est un ennemi de notre association, un adversaire de nos principes.

M. *Hermann* se plaint que le rapport ne fait aucune mention des travaux des instituteurs du district de la Broye. — M. *Progin* constate la même lacune pour les travaux de son arrondissement scolaire. La cause en est dans le fait que M. Dousse, instituteur à Grandvillard, n'a pas assisté à la conférence de district, et n'a fait parvenir son rapport que tardivement.

Ces questions préliminaires ainsi absoutes, on aborde la discussion au fond.

M. *Progin*, inspecteur, aurait désiré que le rapport insistât sur la nécessité de se tracer un plan d'études et de s'y conformer exactement, si l'on veut que les études soient profitables à l'instituteur. La conduite morale de l'instituteur est un des principaux moyens qui peuvent contribuer à répandre dans une commune le goût de l'étude. Il faut faire voir, en donnant le bon exemple, que l'étude rend meilleurs ceux qui s'y livrent. Dans certaines localités, des hommes instruits ont créé un pré-

jugé contre l'étude par leur mauvaise conduite. On disait : Il en sait plus que nous, mais il est moindre que nous.

M. l'inspecteur *Tschopp* estime qu'il aurait fallu insister davantage sur la nécessité de l'étude pour l'instituteur. Il n'y a pas de bonne école, là où le maître ne travaille pas. Dans le plan d'études, il faudrait mettre en première ligne, la pédagogie ; en seconde ligne, les études générales de l'histoire ; en troisième ligne, un bon manuel d'agriculture. Mais il ne faut pas que l'instituteur butine partout au hasard, ni qu'il cherche à devenir une sorte d'encyclopédie vivante. Le maître d'école ne peut pas toujours savoir les ouvrages qu'il doit acheter, et des achats faits au hasard videront sa bourse sans lui assurer un choix judicieux. MM. les inspecteurs devraient signaler aux instituteurs les meilleurs ouvrages sur chaque matière.

M. *Tschopp* continue en recommandant la préparation immédiate de la classe. Si le maître a le goût de l'étude, il le communiquera sans efforts, sans même y viser. C'est le seul moyen pratique. Quant à communiquer l'amour de l'étude aux populations en général, c'est une utopie en ce moment. Donnons ce goût à la génération qui est sur les bancs de l'école ; elle la gardera plus tard. Mais négligeons les vieux pêcheurs, ils sont incorrigibles.

M. *Vonlanthen* dit qu'un jeune homme qui ne se sent pas le goût et le besoin de l'étude ne doit pas se faire instituteur. Bien étudier, ce n'est pas chercher à beaucoup apprendre, mais à bien savoir ce qu'on apprend. N'ayons rien de vague dans nos connaissances, pour n'avoir rien de vague dans notre enseignement.

M. *Horner* se demande si nous ne visons pas à un idéal irréalisable. Les hommes instruits, ayant embrassé des professions libérales, continuent-ils en général à se vouer à l'étude ? Pour faire travailler les enfants, il faut employer des stimulants ; c'est ce que négligent beaucoup d'instituteurs par indifférence ou paresse ; la correction des compositions leur paraît trop longue. On n'obtiendra des progrès qu'en excitant l'émulation.

Un moyen d'émulation pour les instituteurs, c'est la collaboration au *Bulletin pédagogique* : un trop petit nombre envoient des travaux, et quand on veut obtenir quelque chose d'un instituteur, il faut le lui demander jusqu'à dix fois. Heureux encore est-on, s'il finit par s'exécuter.

Il faut que les populations sachent que l'instituteur travaille, qu'elles le trouvent quelquefois un livre à la main. Certains instituteurs ne sont jamais venus à nos réunions ; en revanche, on les rencontre aux marchés.

M. *Gapany* a pu constater qu'au sortir de l'Ecole normale nos instituteurs sont bien préparés. Au bout de peu d'années, certains se négligeant, ont beaucoup oublié. Sans doute, l'instituteur a bien des ennuis, on n'a pas pour sa carrière ingrate toute l'estime qu'elle mérite. Mais il faut faire quand même son devoir. C'est en aimant les élèves qu'on se fera aimer d'eux ; l'école doit être toujours propre, et rendue attrayante par quelques ornements. L'élève doit voir dans le maître un homme qui lui est dévoué, et, comme l'a dit M. Tschopp, un apôtre. Les bons instituteurs méritent toutes nos félicitations ; nos populations, tout agricoles, n'apprécient pas assez l'instruction ; les parents, loin d'encourager les enfants à l'étude, les en détournent au contraire trop souvent.

M. *Collaud*, instituteur à Fribourg, se plaint que le rapport n'entre pas assez dans les détails pratiques. Il énumère quelques moyens d'instruction pour l'instituteur ; les principaux sont les travaux obligatoires à présenter aux conférences de district, et les cours de répétition, quand ils sont bien dirigés.

M. *Schaller* : le Fribourgeois est d'un tempérament apathique ; il a besoin de stimulant ; le goût de l'étude naît d'un peu d'amour propre, sentiment peu développé dans les contrées rurales. Le jeune instituteur n'ayant qu'un faible traitement et beaucoup de choses à se procurer, fait souvent des dettes ; les préoccupations matérielles prennent alors le dessus, et il brigue toute sorte d'emplois communaux qui absorbent un temps qu'il faudrait consacrer à l'étude. Les traitements ont été améliorés, mais pas dans une mesure suffisante pour les jeunes instituteurs. Les préfets et les inspecteurs, dans une réunion commune, se sont préoccupés des moyens d'améliorer la position du corps enseignant, et ont indiqué des bases d'après lesquelles la Direction de l'instruction publique prépare un travail, qui sera sans doute adopté par le Grand Conseil.

L'instituteur qui n'a pas le goût de l'étude ferait mieux de quitter l'enseignement, pour lequel il faut une vocation bien caractérisée. Il doit faire avant tout des études pratiques, d'une utilité directe pour son enseignement ; si, après cela, il lui reste encore du temps pour d'autres études, tant mieux ; mais ce qu'il faut avant tout, c'est conserver et perfectionner l'instruction reçue à l'Ecole normale. L'enseignement de l'Ecole normale se donne en trois ans. L'instituteur a été chauffé à blanc, on lui a fait acquérir des connaissances qu'il n'a pu qu'insuffisamment digérer et s'assimiler. Mais en sortant de là, il sent le besoin d'un peu de repos : trop souvent alors la fatigue se révèle ; l'instituteur n'ayant plus le courage de se mettre au travail, perd vite le bagage scientifique qu'il avait emporté d'Hauterive.

M. l'inspecteur *Progin* critique le passage du rapport où il est dit que les fonctions communales font sentir aux instituteurs le besoin de l'étude. Bien au contraire, les travaux de toute sorte entrepris par des instituteurs ont été la cause de leur perte. Il faut arriver à faire aux maîtres une position qui les dispense de courir après les emplois et les gains accessoires.

M. *Progin* propose une déclaration de guerre au patois. Insistons auprès des familles aisées pour qu'elles parlent français à leurs enfants. Ce conseil s'adresse aussi aux allemands.

M. *Collaud* ne voudrait pas la proscription absolue des emplois accessoires pour un instituteur. Celui-ci peut rendre de réels services à la commune sans nuire à l'école, en sachant rester dans une juste mesure. Il y a du temps plus mal employé qu'à rédiger des protocoles.

M. *Hermann*, instituteur, est d'un autre avis. Mieux vaut que l'instituteur refuse les emplois de la commune, afin de donner à des jeunes gens capables l'occasion de se former aux affaires communales.

M. *Hermann*, qui a fait le rapport de la conférence des instituteurs du district de la Broye, dit que, dans tous les travaux, il était tenu compte du point de vue religieux; il regrette d'autant plus que le rapport général en ait fait complètement abstraction.

En finissant, M. *Hermann* recommande d'imprimer aux études une tendance agricole, afin que les populations en sentent mieux les avantages.

M. le Rd chanoine *Schneuwly* engage les instituteurs à se pénétrer de cette pensée que si leurs peines ne sont ni assez appréciées des parents ni assez rétribuées, elles trouveront leur récompense dans un monde meilleur.

M. *Bæriswyl*, instituteur, ne croit ni possible ni désirable de supprimer les dialectes allemands. On en trouve dans les cantons mêmes les plus avancés, tel que Zurich.

M. le Rd chapelain *Gauthier* exprime la même opinion en ce qui concerne les patois romands. Evitons de nous lancer dans les idées trop absolues, soit qu'il s'agisse de défendre le patois, soit qu'il s'agisse d'interdire à l'instituteur les fonctions accessoires. M. *Gauthier* a partagé les illusions des préopinants par rapport au patois; mais l'expérience l'a corrigé. En faisant disparaître le patois, nous risquons de faire disparaître nos anciennes mœurs nationales. Evitons de tomber dans les excès.

M. *Horner* admet que la proscription du patois est une idée irréalisable. Les Allemands ont sur nous l'avantage de parler leur

dialecte non seulement dans les écoles, dans les examens des recrues, mais jusque dans les Grands Conseils, et même au Conseil national. Pour que l'enfant parle vite français, il faut lui apprendre les mots, ce qui se fait dans les leçons de choses. Il y a quelque chose de pire que de parler patois, c'est d'écorcher le français.

M. *Schaller* fait ressortir que notre idiome romand est très improprement appelé patois, c'est la langue gallo-romaine, beaucoup plus ancienne que la langue française. Les Allemands n'ont que des dialectes. Nous pourrions comparer notre langue populaire à la langue romanche, mais on ne lui accorde pas les mêmes privilèges. L'enfant qui arrive à l'école et qui entend parler français est dans la position de celui qui entend pour la première fois une langue étrangère. M. *Schaller* a exposé ce point de vue dans la conférence des directeurs de l'instruction publique, tenue sous la présidence de M. *Bitzius*; elle explique l'infériorité de certains cantons romands aux examens des recrues.

*
*
*

La seconde question proposée a trait aux causes du luxe chez les jeunes filles, et aux moyens de le combattre. M^{lle} *Courlet*, institutrice à Farvagny, a fait sur cette question un rapport très remarquable auquel les différents orateurs ont rendu un hommage bien mérité.

M. *Perriard*, directeur, recommande de donner un caractère pratique à l'enseignement des ouvrages manuels, et de ne pas enseigner la confection de colifichets, de tapisseries, etc., qui ne servent à rien aux enfants, sinon à leur donner la pensée du luxe. Il faut apprendre à la jeune fille ce dont elle aura besoin dans un ménage, qu'elle sache manier l'aiguille économe, faire les raccommodages, au besoin couper les habits des enfants.

M^{lle} *Pégaitaz*, institutrice à Vuadens, fait observer que la question des ouvrages manuels a été traitée l'année dernière à Bulle; dans nos écoles on n'enseigne en général pas les ouvrages de fantaisie.

M. *Grangier*, préfet, a dans ses visites d'école recommandé avant tout les travaux d'ourlage, de raccommodage, de couture, de tricot. Mais il ne faut pas condamner certains travaux qui ne sont pas nécessairement de luxe, comme de faire une couverture de lit ou un tapis de table. On peut apprendre ces ouvrages aux enfants qui connaissent déjà les travaux plus communs.

M. *Collaud*, instituteur, est convaincu que la grande cause du luxe est la manie de faire tout venir de Paris, au lieu de s'approvisionner dans les magasins du pays. Dans les campagnes, on

singe les villes. Les jeunes filles, après avoir été quelques années servantes dans les villes, reviennent dans leur village et propagent le goût des toilettes exotiques. L'institutrice ne peut pas grand chose contre le luxe, les enfants vont à l'école plutôt dans un état de propreté fort contestable. Ce sont les curés des paroisses qui sont les mieux placés pour maintenir les habitudes modestes et économiques d'autrefois.

M. *Tschopp*, inspecteur : si la tête est bien meublée, le corps aura moins besoin d'ameublement.

M. *Schaller*, conseiller d'Etat, remercie l'auteur du rapport très bien fait à tous les points de vue. Il remercie aussi les nombreuses institutrices qui ont envoyé des travaux sur la seconde question. Cette question a été bien étudiée, par conséquent le résultat qu'on avait en vue en la posant sera obtenu dans la mesure du possible.

M. *Vonlanthen*, inspecteur, est surtout satisfait de ce que les conclusions ne sont pas trop nombreuses, mais très précises.

M. *Horner*, professeur, reporte une partie de ces éloges à Messieurs les inspecteurs qui ont bien fait travailler les conférences des districts.

*

La troisième question est ainsi conçue : L'ancien système suisse des poids et mesures doit-il être enseigné conjointement avec le système métrique et quels procédés doit-on employer pour rendre attrayant l'enseignement du système métrique ? — M. *Curty* a fait le rapport sur lequel s'engage la discussion. L'auteur se trouve absent.

M. *Progin*, inspecteur, veut l'abandon de l'enseignement du système suisse des poids et mesures.

M. *Soussens*, rédacteur, se plaint que les mesures métriques sont traitées dans l'enseignement comme les nombres complexes, et les fractions décimales comme les fractions ordinaires ; ce qui fait perdre tous les avantages du système décimal, lequel résout toutes les difficultés par l'application des principes de la numération écrite. Les cahiers de Zæhringer sont la cause de cette direction vicieuse donnée à l'enseignement du système métrique.

M. *Perriard*, directeur, trouve trop absolues les idées de M. Progin. Quand l'élève connaît le système métrique, il y a avantage à lui donner des notions de l'ancien système qui est encore employé dans toutes les relations ordinaires de la vie. La connaissance des rapports entre les mesures des deux systèmes est nécessaire pour faire droit aux exigences fédérales.

M. *Uldry*, instituteur, parle dans le même sens. Le moment n'est pas encore venu de rompre avec l'ancien système, seul

connu de la population. Nos cadastres sont encore presque tous après les mesures suisses.

M. *Blanc*, président, proteste contre l'assertion que l'enseignement du système décimal serait difficile. Les difficultés, s'il y en a, viennent de nos cahiers de Zæhringer, où les problèmes sont traités d'après la méthode des nombres complexes. Il faut renoncer au plus tôt à l'ancien système, et tout au plus enseigner les relations de ce système avec le système métrique, ce qui n'est pas même demandé aux examens des recrues.

M. *Progin*, inspecteur, ne peut admettre l'enseignement simultané de deux systèmes. L'unique résultat est de tout embrouiller dans les jeunes têtes.

M. *Villard*, professeur, trouve qu'il est absurde d'enseigner un système de poids et mesures dont l'usage est interdit, et encore plus absurde d'enseigner à la fois deux systèmes de mesures.

La discussion étant close, on examine et approuve les comptes présentés par M. Blanc et l'on décide que la prochaine assemblée générale aurait lieu dans la Veveyse. Le Comité est confirmé mais à la condition qu'il soit renouvelé l'année prochaine selon le désir de M. l'Inspecteur Progin.

Au banquet, M. *Michaux*, professeur à l'Ecole normale d'Hauterive, monte le premier à la tribune, pour porter en ces termes le toast à la patrie :

« Mesdames et Messieurs,

« L'année dernière, en pareille circonstance, un orateur vous parlait de la patrie dans la langue fleurie des Muses et avec des accents émus et éloquents. Il n'est aisé de venir après lui traiter ce même sujet devant vous. Cette tâche pourtant m'incombe aujourd'hui. Si je n'avais écouté que la voix de la raison, j'aurais décliné cet honneur comme au-dessus de mes forces. Mais comment pourrait-on se refuser à parler de la patrie quand on l'aime d'un amour profond ? Comment pourrait-on se refuser à parler de la patrie à des magistrats, à des prêtres, à des instituteurs, qui lui consacrent dans les sphères diverses de leur activité, tout leur temps et tous leurs talents, qui travaillent sans cesse à sa prospérité matérielle et morale. Mon attachement à la patrie sera l'excuse de ma témérité, et votre bienfaisante indulgence fera le reste !

« Pourquoi, dans toutes nos fêtes et nos réunions, notre première pensée et le premier élan de nos cœurs sont-ils pour la patrie ? C'est parce que ce seul mot patrie est l'expression énergique et pure de tout ce qui nous est cher et sacré, qu'il

éveille en nous les sentiments les plus doux et nous donne les plus nobles aspirations. La patrie, c'est le beau pays où nous sommes nés, où nos pères ont vécu ; ce sont les annales qui nous redisent leur vaillance, leurs vertus et leur gloire ; ce sont les libres institutions qu'ils nous ont léguées, que nous aimons, dont nous avons le dépôt précieux et que nous devons et que nous voulons conserver intactes pour les laisser à notre tour à nos enfants.

« La patrie, c'est le coin de terre où la Providence a fixé notre berceau ; ce sont nos premières impressions, nos premières joies, nos premières larmes ; l'humble toit sur le penchant de la colline où s'est écoulée notre enfance ; les baisers et les caresses de la mère ; les gazons verts qu'ont foulés nos premiers pas ; le modeste clocher qui domine le hameau et protège de son ombre le dernier sommeil des aïeux. La patrie, c'est la moisson qui balance ses épis d'or sous le souffle de la brise, les échos plaintifs d'un chant qui meurt dans la plaine, l'allée de hauts peupliers dont le feuillage, le soir, jase avec tristesse et semble soupirer un adieu. La patrie, ce sont les premières émotions de l'artiste, l'extase du futur disciple d'Apelle devant un site pittoresque, un paysage champêtre, l'horizon empourpré des feux du matin ou coloré des dernières lueurs du jour ; les premiers rêves du poète sous le chêne de la prairie natale, au bord du ruisseau, sous la voûte sombre des bois, et ces divins transports lorsque l'inspiration lui donne des ailes et que son âme, planant entre le ciel et la terre, contemple ses deux patries avec des alternatives d'allégresse et de terreur.

« La patrie est encore dans les pages de l'histoire nationale, qui nous retracent les mœurs simples de nos pères, leur amour de la liberté, leur haine des tyrans, leurs combats héroïques pour l'indépendance. C'est Morgarten, Sempach, Morat, Dornach qu'ils ont illustrés par leur bravoure. Ces pages nous montrent aussi les belles figures qui rayonnent dans notre passé ; elles citent des noms dont nous sommes fiers à bon droit : Winkelried, Theilig, Nicolas de Flüe, Wengi, de Haller, Pestalozzi, le Père Girard.

« La patrie est enfin dans nos institutions séculaires, dans les lois démocratiques qui protègent nos droits et déterminent nos devoirs, dans nos fêtes et nos jeux nationaux, dans nos associations philanthropiques et utilitaires et dans toutes les manifestations de la vie sociale.

« Cette patrie chérie, c'est Dieu qui nous l'a donnée belle et libre. Il a placé de majestueux remparts sur nos frontières ; il a creusé nos vallées ombreuses et semé dans les replis de nos Alpes

une multitude de lacs, qui, comme des étoiles tombées du ciel, scientillent dans un océan de verdure ; c'est Lui qui, à travers les tempêtes sociales, a conduit le frêle esquif qui porte les destinées de la patrie au port de la paix et de la liberté ; c'est encore Lui qui chaque jour envoie son soleil et sa rosée pour fertiliser nos collines, nos vallons et nos plaines. Que nos fronts se courbent et nos genoux plient devant Lui pendant que nos cœurs Lui adressent l'hymne de la reconnaissance et l'invoquent pour l'avenir.

« Nous devons à cette patrie, fidélité et dévouement. Comme éducateurs de la jeunesse, nous avons une noble mission à remplir, mission que l'on voudrait aujourd'hui amoindrir, c'est celle de former des citoyens pour la famille et la patrie, et des chrétiens pour le ciel. Mais on nous reproche à nous, catholiques, de ne pas aimer notre patrie. Nous protestons énergiquement contre cette accusation, et l'histoire nationale proteste avec nous. Oui, nous l'aimons notre Suisse si belle, quand même nous serions parfois tentés de croire que ceux qui président à ses destinées n'ont pas la même sollicitude pour tous ses enfants.

« On voit, en effet, surgir de temps en temps des magistrats que l'esprit d'aberration obsède, qui ne respectent ni nos traditions, ni les droits imprescriptibles de la famille et de la conscience.

« C'est ainsi que l'on entreprend de déchristianiser nos écoles, et par là nos populations, de nous enlever le précieux héritage de foi et de vertu que nous ont laissé nos ancêtres. Sans doute, ces hommes-là n'ont pas nos sympathies ; mais nous savons distinguer entre les hommes qui passent et la patrie qui reste. (Bravos.) Dans la mêlée un drapeau peut être terrassé et souillé, mais des milliers de bras courageux se présentent pour le relever et rassembler les combattants ; c'est ainsi que le drapeau qui est tombé à Saint-Jacques a été relevé à Grandson ; c'est ainsi que notre drapeau national avec la croix, que nos pères croyants ont choisi pour emblème, restera notre égide, et le crucifix dans nos écoles. (Bravos.)

« Sommes-nous traîtres à la patrie parce qu'au milieu du doute et de l'incrédulité qui débordent de toutes parts, nous conservons des croyances positives et des convictions fortes ? Sommes-nous traîtres à la patrie parce que nous croyons qu'après la patrie terrestre, il y a une patrie céleste qui sera un jour la récompense de ceux qui auront fidèlement servi la première ? Sommes-nous traîtres à la patrie parce que nous voulons mettre une lumière qui ne vacille point entre les mains de nos enfants, afin qu'ils ne marchent pas à tâtons dans les sen-

tiers de la vie, parce que nous voulons leur laisser une espérance divine dans l'épreuve et une suprême consolation dans le malheur ? (Applaudissements.) Le *Credo* a inspiré plus de patriotisme et de dévouement que la libre pensée.

« Oui, nous pouvons et nous devons servir à la fois Dieu et la patrie, Dieu, non pas une divinité bienfaisante quelconque, mais le Dieu qui s'est manifesté à l'homme, Celui que nous avons appris à connaître sur les genoux de nos mères, le Dieu du Calvaire, le Dieu des chrétiens. (Bravos.)

« C'est dans ces sentiments, Mesdames et Messieurs, que je vous propose d'acclamer la patrie, notre Suisse chérie, et de lui porter un toast chaleureux » (Applaudissements prolongés.)

* *

Le second toast est porté aux autorités cantonales et à Monsieur le directeur de l'instruction publique, par M. *Vonlanthen*, inspecteur scolaire. Voici un pâle résumé de son excellent discours :

- « Monsieur le Vice-Président,
- « Messieurs les Conseillers,
- « Vénérables représentants du Clergé,
- « Mesdames et Messieurs !

« Vous auriez pu attendre une voix plus éloquente et plus autorisée que la mienne pour venir saluer ici au milieu de nous la présence sympathique des magistrats vénérés auxquels sont confiées les destinées de notre canton. La modestie aurait dû m'interdire un pareil sujet, et si je reste au-dessous de ma tâche, veuillez en accuser non pas celui qui a l'honneur de vous parler, ni même ceux qui m'ont confié la parole, mais la disproportion qu'il y a entre le sujet et l'orateur.

« Mesdames et Messieurs. Nous avons acclamé, il y a quelques jours, les votes admirables émis aux Chambres fédérales par MM. de Schaller, de Hettlingen, Wirz, Respini, Fischer, Hildebrand, Romedi et d'autres délégués des cantons, qui n'ont pas craint d'élever leur voix pour défendre la vraie liberté, en revendiquant aux cantons la jouissance des droits imprescriptibles et inviolables de la liberté religieuse, de la liberté de l'enseignement garantie à l'autonomie cantonale par la Constitution fédérale. (Bravos et applaudissements.)

« Certes, ils ont droit à notre entière adhésion, à notre admiration, ces champions de nos droits les plus sacrés, et — soit dit entre parenthèse — ils ont bien relevé un peu, aux yeux des cantons confédérés, le niveau intellectuel des cantons taxés de retrogrades et d'obscurantins, car si nous établissons ici aussi une classification d'après les discours prononcés aux Chambres, elle mettrait à l'ombre les cantons « progressistes » et ne serait

certaines pas en faveur de ceux qui aiment tant le blanc dans la célèbre carte fédérale. (Hilarité.)

« Mesdames et Messieurs, ces défenseurs intrépides de la cause à laquelle nous nous sommes voués, nous ne les trouvons pas seulement dans les Chambres fédérales, nous les retrouvons dans tous les cantons qui tiennent à rester vraiment suisses, vraiment libres, comme l'étaient nos ancêtres. Nous les saluons aussi au milieu de nous. Ce sont Messieurs les membres du haut conseil d'Etat, dont les représentants se trouvent ici cœur à cœur avec les éducateurs dévoués de la jeunesse fribourgeoise. Oui, Messieurs les Conseillers, à ce titre déjà vous avez droit à nos plus chaleureuses sympathies, à notre plus ardent dévouement ! Ah, Mesdames et Messieurs, s'ils sont aujourd'hui ici au milieu de nous, ces magistrats que nous chérissons, c'est qu'ils aiment l'instituteur ; ils connaissent la grande et sublime mission de l'éducateur vraiment digne de ce nom ; ils savent quel fardeau mais aussi quelle dignité ils lui imposent en lui confiant la jeunesse, l'avenir du canton ; ils connaissent les peines et les fatigues, les sacrifices et l'abnégation qui sont inséparables des fonctions de l'éducateur. Ils comprennent les vœux justes et légitimes du corps enseignant tendant à améliorer sa position matérielle. (Bravos)

« Messieurs les Conseillers, veuillez recevoir ici, un nouveau témoignage public et sincère de la vive reconnaissance et de l'affection de vos dévoués instituteurs et institutrices, pour tout l'intérêt que vous leur portez, pour les preuves innombrables de votre bonté, de votre haute protection à son égard et pour les efforts généreux que vous faites pour la cause de l'instruction qui, quoi qu'on en dise, est aussi chez nous en voie de progrès. Soyez assurés des efforts dévoués et constants du corps enseignant pour assurer à la génération qui nous suit une éducation chrétienne vraiment solide et sérieuse. En matière d'instruction et d'éducation, vos vœux seront les nôtres, nous en sommes sûrs, les nôtres seront aussi les vôtres, et les instituteurs que vous avez honorés de votre confiance, que vous soutenez de votre généreux appui en les envoyant dans les communes pour répandre le bienfait inappréciable de l'instruction, de l'éducation, ils sauront répondre à votre appel, à vos ordres. (Applaudissements)

« Mesdames et Messieurs ! Je connais votre engagement solennel de vous acquitter consciencieusement des devoirs de votre belle mission par l'exécution fidèle des lois et règlements scolaires. Votre dévouement ne se démentira jamais ! Je suis heureux de vous offrir ici une nouvelle occasion d'exprimer à la Haute Autorité qui vous protège vos sentiments ardents et unanimes

d'attachement et de reconnaissance, en vous invitant à redire avec moi :

« Vive le conseil d'Etat du canton de Fribourg ! Qu'il vive ! qu'il vive ! » (Longs applaudissements. — Vive le conseil d'Etat ! Vive M. Schaller !)

M. Schaller, directeur de l'instruction publique, a porté en langue allemande le toast à la Société fribourgeoise d'éducation. Nous ne pouvons donner qu'une traduction pâle et incomplète de son excellent discours :

« Mesdames et Messieurs,

« Le conseil d'Etat de Fribourg, qui a toujours et chaleureusement salué vos assemblées, et qui n'a cessé de prêter son concours à vos efforts et au but que vous poursuivez, n'a pas voulu manquer aujourd'hui à votre réunion annuelle.

« Lorsque, il y a dix ans, la *Société fribourgeoise d'éducation* fut fondée, il s'agissait de nous défendre contre les empiètements de la Confédération (Applaudissements). Nous n'avons pas seulement voulu améliorer nos institutions intérieures ; nous avons aussi voulu serrer nos rangs, nous préparer pour le combat légal : nous avons voulu savoir si nous pouvions rester les maîtres dans notre propre maison. (Applaudissements réitérés.)

« Mais le jour du danger est aujourd'hui arrivé ; nous trouvons actuellement dans le sein de l'Assemblée fédérale une majorité radicale, qui, sans observer les moindres égards, tâchera de faire ce qu'elle veut et de réaliser ses plans et ses intentions. Et ces plans, nous les connaissons suffisamment ; ils ont été publiés et même communiqués officiellement à tous les gouvernements cantonaux : *l'école populaire doit être sans confession !*

« On ne veut pas seulement éliminer les Sœurs enseignantes malgré leurs capacités, leur bonne volonté et leur conduite conforme à la loi ; on ne veut pas seulement chasser le prêtre de l'école populaire ; on veut encore davantage : Dieu même ne doit plus être connu à l'école ! Un crucifix, une image de Saints sont déjà dangereux pour ces hommes, qui veulent arracher des cœurs de nos chers enfants toute foi positive ! Dans l'école *publique*, il ne doit plus être question de la prière, du catéchisme ni des chants religieux ; quant aux *écoles privées*, elles ne pourront plus être soutenues ni par l'Etat, ni par les communes, ni par les contributions volontaires des particuliers : les écoles privées doivent aussi être extirpées.

« Pouvons-nous, devons-nous laisser accomplir un pareil programme ? Ou ne devons-nous pas plutôt employer tous les moyens légaux, pour détourner ces dangers imminents ? Allons, mar-

chons donc à l'urne, les cœurs pleins de courage et d'énergie. Le *referendum* est une arme puissante dans nos mains (applaudissements prolongés) ; quant à moi, j'ai encore assez de confiance dans les sentiments religieux du peuple suisse pour croire fermement qu'il déjouera et renversera ces projets funestes.

« Il n'y a que quelques semaines, j'ai fait un voyage de Lucerne dans les cantons de la Suisse primitive, où jadis a été placé le berceau de notre liberté et de notre indépendance ; j'ai passé devant le Grutli, où nos ancêtres ont juré de vivre et de mourir pour la liberté de notre chère patrie ; j'ai vu la chapelle de Guillaume Tell avec ses souvenirs glorieux ; j'ai traversé la vallée de la Reuss et le tunnel grandiose du Saint-Gothard ; je suis arrivé enfin dans la Lévantine, cette terre de promission, sous le beau ciel de l'Italie, le paradis terrestre de Lugano. Partout, le peuple loyal, honnête et patriotique se pressait autour des gares, partout les couleurs de la Confédération nous ont salués ; les enfants, cet espoir de l'avenir, guidés par leurs instituteurs et leurs institutrices, ont salué ceux qui prenaient part aux fêtes de l'ouverture du chemin de fer du Saint-Gothard, en leur présentant les plus belles fleurs ; les femmes agitaient les mouchoirs, et les hommes, ayant le clergé à leur tête ou au milieu d'eux, manifestaient la joie de voir unis le Tessin avec la Confédération.

« Or à ce peuple patriotique, à ces fils fidèles de la patrie, offrira-t-on maintenant, comme un présent, l'intolérance, l'irréligion et la tyrannie brutale ? Non, cela ne doit pas être ! Mais au contraire, depuis le lac Léman jusqu'au lac de Constance, depuis le Jura bernois jusqu'au Monte-Generoso, le peuple suisse élèvera sa voix puissante et dira : Nous ne voulons rien savoir de vos réformes de l'école populaire ! Nous voulons rester un peuple libre ; nous voulons faire parvenir à nos enfants le saint héritage que nos pères nous ont laissé : la foi, l'espoir et l'amour ! Vive le peuple suisse libre, mais religieux ! (Applaudissements enthousiastes et répétés).

*
* *

M. Robadey, instituteur à Bulle, monte à la tribune et s'exprime à peu près en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

« Il vous est sans doute arrivé de revoir un ami fidèle après une longue absence. On se rencontre : le regard brille, le sourire s'épanouit, la main presse la main, le cœur se dilate, l'ami est retrouvé ; tout s'oublie avec lui : et le temps, et les affaires, et les soucis, et la douleur !

« Eh bien ! Mesdames et Messieurs, il nous est donné, aujourd'hui, d'être dans cette heureuse situation.

« Oui, l'ami est retrouvé. Il est au milieu de nous. Il n'a point voulu manquer au congrès annuel de notre modeste Société. Il nous apporte les trésors de son cœur généreux et de son âme d'élite !

« Cet ami, vos cœurs l'ont nommé : c'est le vénérable M. Zuber, doyen de Bischofzell (Bravos), l'un des plus vaillants défenseurs de l'école confessionnelle dans la Suisse orientale.

« Il a tenu, aujourd'hui comme toujours, à honorer de sa présence aimée la fête annuelle d'une Société qui partage ses vues et ses principes ! Nous sommes fiers de le voir dans nos rangs ! Nous en sommes plus courageux et plus forts !

« Qu'il agrée nos saluts de cordiale bienvenue et nos mercis chaleureux !

« J'aurais voulu acclamer aussi nos chers amis du Valais, que nous avons l'habitude de voir dans nos fraternelles agapes. Mais si des circonstances majeures les ont empêchés d'être ici, ils ne nous ont point oubliés ; leurs télégrammes de sympathique adhésion en sont la preuve éloquente. S'ils n'ont pu nous tendre leur main loyale, leurs cœurs se sont envolés par dessus les monts neigeux, et sont venus vibrer l'unisson de ceux de leurs confédérés de Fribourg !

« Fidèles à l'antique et noble devise des aïeux, ils se sont écrié : « Un pour tous, tous pour un ! » — L'écho de notre fête leur apprendra que c'est là aussi notre devise, qu'elle doit être celle de tous ceux qui veulent combattre l'ingérence de l'autorité centrale dans le domaine scolaire.

« Oui, pour être prêts à lutter sur ce terrain, soyons unis toujours, et travaillons en commun à l'amélioration de nos écoles et à la diffusion de l'instruction populaire.

« Alors, si le jour arrivait pour le malheur de notre chère patrie, où l'athéisme scolaire vînt à nous dire : « Livre-moi tes enfants ! » forts de nos droits et du devoir accompli, nous lui répondrions tous : « Viens les prendre, si tu l'oses !... » (Applaudissements prolongés.)

« C'est dans ces sentiments, Mesdames et Messieurs, que nous acclamons l'honorable Monsieur Zuber ! Qu'il soit auprès de nos confédérés de la Suisse orientale, l'interprète de notre amitié confédérale et de notre solidarité inébranlable !

« A lui nos toasts, à lui nos cœurs ! » (Triple salve d'applaudissements.)

M. le doyen *Zuber*, Rd curé Bischofszell, porte aux catholiques de la Suisse occidentale le salut des catholiques des cantons

orientaux et en particulier des catholiques du canton de Thurgovie qui depuis longtemps sont condamnés à vivre dans les conditions si justement redoutées dans les cantons romands. L'orateur n'est donc pas venu à Guin uniquement pour passer quelques heures agréables avec les amis de l'école, avec des instituteurs qui se distinguent si avantageusement de leurs collègues libéraux ; ceux-ci ont la tête pleine d'idées radicales, mais ils ont trop peu de sentiments religieux dans le cœur. L'orateur est aussi venu à Guin pour s'occuper des funérailles du *Bundeschulmeister*, lequel, il est vrai, n'est pas encore né mais qu'il faut cependant enterrer solennellement à l'aide du referendum. (Applaudissements).

« De même qu'en Allemagne les protestants orthodoxes et les catholiques convaincus s'associent toutes les fois qu'il s'agit de sauver et de défendre l'école chrétienne, de même nous, catholiques suisses, devons-nous nous joindre aux protestants pour défendre notre école populaire contre les atteintes du radicalisme irrégulier, car il s'agit de la première et de la plus sainte des causes : la religion et la foi. Puisque cette cause est en jeu, nous devons combattre le *Bundeschulmeister*, qu'on nous présente sous le titre inoffensif de secrétaire fédéral de l'instruction ; il n'est que le précurseur d'une loi qui nous donnera des écoles sans religion et sans foi. Puisque nous en sommes dorénavant convaincus, ne laissons pas venir le *Bundeschulmeister* ; visons sur le précurseur pour atteindre celui qui marche derrière lui, en portant la loi athée sur les écoles. (Applaudissements)

Nos hommes d'Etat nous ont déjà prouvé à l'évidence, et notamment au sein du conseil des Etats, que le maître d'école fédéral n'a pas le droit de vivre, et aujourd'hui, des hommes du peuple nous démontrent également que le soi-disant secrétaire fédéral ne doit pas exister, et c'est pourquoi, nous autres, nous voulons préparer son enterrement.

« Les parents ont le premier droit sur les enfants. Ils doivent exiger que ceux-ci soient élevés et instruits dans leur religion, dans leur confession. Sans confession, il n'y a pas de religion, et là où on a encore quelque sentiment religieux, on tient aussi à sa confession. Par contre, celui qui a des préférences pour l'école sans confession, veut une instruction sans religion ; il porte atteinte au salut de la famille, de la commune et de l'Etat. L'école sans confession ne peut s'établir qu'avec un corps d'instituteurs sans religion et cela serait un malheur bien plus grand encore pour la vie sociale et chrétienne. Car, à côté des parents, l'instituteur doit le premier donner de bons exemples aux enfants qui lui sont confiés. C'est là un motif de rejeter le système de l'école

sans confession qui ne nous donnerait que des instituteurs et des institutrices sans religion, auxquels des parents chrétiens ne peuvent confier leurs enfants.

« Que dans toute la Suisse, que du lac de Constance au lac Léman, on n'entende que ce cri de guerre : « Vive l'école confessionnelle ! » (Longs applaudissement.)

*

M. Théraulaz, conseiller d'État, invité à porter la santé de la Société réunie à Guin, est heureux d'être chargé de cette mission ; il comprendra, toutefois, dans le même toast le canton de Fribourg.

La Société fribourgeoise d'éducation a, constamment, été à la hauteur de la tâche qu'elle s'est imposée, grâce à l'esprit religieux et patriotique de ses membres, à leur activité et à leur dévouement ; sa fondation a répondu à un impérieux besoin et, depuis lors, son utilité n'a fait que grandir avec les circonstances. Aujourd'hui que l'on recommence un nouveau Kulturkampf sur le terrain de l'école populaire et que le pouvoir fédéral lui-même entre directement en lice par l'organe de M. Schenk, elle doit, d'un côté, user de toute son influence sur l'opinion publique pour faire rejeter l'arrêté fédéral qui va être soumis au referendum ; de l'autre et surtout se préparer à la lutte en redoublant de zèle, d'activité et de dévouement, dans toutes les branches de l'enseignement. Nous ne devons pas nous laisser décourager, ni redouter outre mesure l'enquête fédérale qui va avoir lieu. Si elle est conduite avec tant soit peu d'impartialité, notre organisation scolaire se révélera une des meilleures et des plus complètes en Suisse. L'infériorité des notes de mérite obtenues par nos militaires dans nos examens fédéraux est bien plutôt le résultat de l'indifférence de nos populations en matière d'instruction ; le tableau des absences est là pour nous le prouver. La législation devra s'attacher à favoriser la répression des absences et pour cela assurer de plus en plus l'indépendance de l'instituteur en matière de traitement. (Bravos.)

Vous trouverez, ajoute l'orateur, un appui excellent et efficace dans l'autorité scolaire supérieure et dans le vénérable clergé qui témoigne par sa présence ici de tout l'intérêt qu'il porte à l'instruction populaire. Aussi loin de chasser le curé et le pasteur de l'école devons-nous, au contraire, leur en faciliter l'accès par tous les moyens possibles, car l'expérience nous démontre qu'en règle générale, là où l'ecclésiastique ne s'enoccupe pas, l'école marche mal. Qui, en effet, sera compétent dans les campagnes, en matière d'instruction et d'éducatons si le curé et le pasteur ne le sont pas ? Ils sont seuls capables de protéger l'instituteur contre les influences locales. (Bravos.)

Surtout, Messieurs, ne perdons pas de vue que le meilleur moyen de combattre la centralisation fédérale, c'est de développer nos institutions cantonales et de réaliser dans tous les domaines de l'activité publique les progrès et les réformes compatibles avec la saine doctrine et une sage économie politique. La liberté du peuple et des citoyens, telle que nous la comprenons en Suisse, réside dans l'indépendance cantonale que l'on ne parviendra pas à démolir de sitôt, à la condition toutefois que cet esprit cantonaliste ne soit pas synonyme d'abus et d'immobilisme. (Applaudissements.)

A cet égard le gouvernement de Fribourg est bien décidé à aller de l'avant dans la réalisation du programme de la majorité conservatrice catholique, assuré qu'il est de rencontrer dans cette voie l'appui de l'autorité législative et du peuple fribourgeois, même dans le cas probable où la révision de la constitution cantonale deviendrait nécessaire au moins partiellement.

Je porte donc mon toast, au vrai progrès du canton de Fribourg et de la Société d'éducation mais en dehors de l'intervention fédérale. (Applaudissements prolongés.)

*
*
*
M. Progin, inspecteur, avait été chargé par le Comité de porter le toast à Mgr Cosandey. Sa Grandeur n'étant pas présente, il regrette d'avoir été appelé à la tribune d'autant plus qu'il a à porter contre l'assemblée tout entière: magistrats, prêtres, instituteurs, membres divers, l'accusation la plus grave et la plus solennelle. (De divers côtés : Oh ! oh !)

« Oui, continue à peu près M. Progin, si l'impiété met aujourd'hui à exécution les projets qu'elle médite depuis longtemps ; si des lois oppressives de nos droits et de nos consciences sont proposées et votées ; si les Sœurs enseignantes sont à la veille d'être chassées de nos écoles ; si en un mot les plans de la franc-maçonnerie se dessinent et s'exécutent, ah ! soyez en sûrs, il n'y a de coupables que le clergé, que les ultramontains, que notre trop énergique résistance aux volontés de ces bonnes âmes de la majorité radicale suisse Vous... protestez, Messieurs, vous riez, vous croyez que j'invente ou exagère ! Ecoutez plutôt : — Ici M. Progin lit quelques passages d'un journal dont il n'indique ni le titre ni la date.

« Et maintenant soyez édifiés ! De même que la mère *prudente* doit jeter son enfant à la gueule du loup pour ne pas être dévorée elle-même ; de même que le propriétaire avisé doit se bien garder de crier au voleur, de crainte qu'on ne mette le feu à sa maison : de même que les autorités doivent supprimer les gendarmes pour ne pas gêner et irriter les brigands ; ainsi, ô vous

tous, lutteurs de la cause catholique, cessez de critiquer, de démasquer, de protester, de lutter ! Vous avez déjà trop fait. Vos emportements ont donné à Schenk et à Ruchonnet leurs ardeurs radicales. Et comme le clergé a commencé et dirigé la résistance, il est lui, le premier et le grand coupable et n'a pas le droit de se plaindre. Ainsi l'ont décrété et publié les prudents et les sages, les Garos endimanchés de la République fribourgeoise.

« Mais nous, qui ne sommes ni assez *malins* ni assez *capables* pour comprendre des déductions aussi logiques et aussi approfondies, nous allons acclamer quand même notre clergé. Pour nous, la lâcheté n'est pas une doctrine; elle est et elle restera une lâcheté. Tant que nous verrons nos prêtres, d'accord avec leur évêque, résister aux entreprises des ennemis de notre foi et de nos libertés, nous ne les croirons point coupables, mais dignes, au contraire, de notre admiration et de notre reconnaissance. (Applaudissements.)

« Ce travail de résistance n'a pas empêché jusqu'ici notre clergé de vouer ses soins à l'éducation de la jeunesse. Qui a fait plus que le clergé pour le bien de nos écoles ? Que de noms je pourrais citer ici, après ou à côté de celui du vénérable Prévôt de Saint-Nicolas, que je vois dans cette assemblée et qui 14 ans durant a dirigé avec zèle, les écoles de Fribourg ! (Bravos)

« Je ne m'étends pas d'avantage sur ces idées que j'ai déjà développées à Bulle l'année dernière. Au clergé fribourgeois, uni de cœur et d'action avec sa Grandeur Mgr Cosandey ; à ceux qui n'ont pas peur de prendre le fouet pour chasser les vendeurs du temple, au lieu de passer *prudemment* au milieu des animaux qui profanent le sanctuaire, mon toast. » (Applaudissements prolongés.)

M. *Fornerod*, professeur à Bulle, prend la parole en langue allemande :

« Messieurs et Mesdames,

« Pour la seconde fois depuis la fondation de notre Société pédagogique cantonale, nous avons la joie de tenir notre assemblée générale à Guin. De près et de loin, les instituteurs et amis de l'école populaire sont accourus en nombre, car aucun de nous n'avait oublié l'accueil sympathique de 1875.

« Aujourd'hui encore, honorables autorités et brave peuple de Guin, vous donnez un nouveau et brillant témoignage que l'hospitalité allemande et la franche cordialité demeurent en honneur parmi vous ; ce matin, nous faisons notre entrée aux sons harmonieux de votre excellente musique ; la localité a revêtu ses atours de fête : guirlandes, bannières et oriflammes nous apportent, muets interprètes, le salut et la bienvenue des vaillants habitants de Guin. Qu'il nous soit permis de répondre à ces té-

moignages de bienvenue par un vivat chaleureux aux dévouées autorités et au cher peuple de cette commune. (Bravos.)

« Messieurs,

« Nous avons l'honneur de compter parmi nous dans cette enceinte les premiers magistrats de ce district et de nombreux représentants de vos communes. La part que vous prenez à cette fête nous donne l'assurance qu'à l'avenir, comme jusqu'à ce jour, vous accorderez à l'instituteur votre précieuse coopération.

« A ces hommes de la Singine, qui se sont distingués de tout temps par leur fermeté dans les principes catholiques, par leur esprit de concorde, que d'autres districts leur en vient, par leur dévouement à tout ce qui est bien, à ces vaillants citoyens nous apportons le tribut de notre admiration.

« Que tous les instituteurs et amis de l'éducation imitent leur exemple. La fermeté et la concorde, avec l'aide de Dieu, conjureront l'orage qui, de Berne, menace l'école chrétienne. Le dévouement sera la source où nous puiserons les forces nécessaires pour l'accomplissement des pénibles devoirs de notre profession.

« Au nom de tous nos collègues, dont je crois interpréter ici les sentiments, je vous invite à porter un chaleureux et enthousiaste vivat aux honorables autorités du district de la Singine et au conseil communal de Guin. (Longs applaudissements.)

★

M. *Grangier*, préfet d'Estavayer, porte son toast aux organisateurs de cette fête si bien réussie, grâce au ciel, ainsi qu'à l'habileté et à la bonne volonté des organisateurs, de l'hôtelier, des chanteurs et des fanfares de Guin et du collège de St-Michel. L'orateur exprime le vœu que les parents, que les pères, les mères et les enfants, que toute la population fribourgeoise en un mot, accourent la prochaine fois à l'assemblée de l'excellente Société d'éducation. (Applaudissements.)

★

M. le révérend inspecteur scolaire *Tschopp* a ensuite exprimé sa pleine satisfaction de ce que la Société d'éducation fribourgeoise s'est si catégoriquement prononcée contre la création du malheureux *Bundesschulmeister*. Après les discours et les votes des membres catholiques des Chambres suisses, c'est maintenant le tour du peuple de manifester son opinion. Le canton de Fribourg, composé d'une population parlant le français et l'allemand, est et restera un canton catholique et conservateur; tous, sans tenir compte de la différence de langue, ont dit et diront toujours aux autorités fédérales: Nous n'avons pas besoin de votre *Bundesschulmeister*! Est-ce que le canton de Berne, ce grand canton radical et libre-penseur, s'est peut-être plus avantageusement

signalé que le canton de Fribourg ? Ou est-ce que le *Bundeschulmeister* apprendra mieux aux enfants à lire, à écrire et à calculer que nos instituteurs et nos institutrices cantonaux ? Ceci ne sera certes pas le cas ; mais ce qui est sûr, c'est qu'on a déjà augmenté les droits d'entrée sur les aliments les plus nécessaires, dans le but de satisfaire aux besoins de la bureaucratie et de l'administration fédérales, et quand nous aurons un jour un *Bundessschulmeister* à 6,000 francs et une longue queue de bureaucrates pédagogues de la Confédération, on devra encore augmenter les droits d'entrée ou les impôts indirects. C'est pourquoi on fera bien, de dire déjà aujourd'hui : « Nous ne voulons point de *Bundessschulmeister* ! » Si tous les citoyens conservateurs de la Suisse sont d'accord, ce danger sera évité et le bon Dieu aura aussi soin que le radicalisme n'étouffe pas le sentiment religieux. (Longs applaudissements.)

* *

M. le Dr *Weck* boit à la santé des représentants du beau sexe, aux institutrices qui peuvent faire tant de bien aux enfants ; enfin M. l'instituteur *Hermann* salue messieurs les étudiants du Collège Saint-Michel, l'espoir de la patrie, ces excellents musiciens, qui ont réjoui l'assemblée par leurs belles productions. Oui le Collège Saint-Michel est aujourd'hui plus que jamais l'espoir de la patrie : il donne au canton de Fribourg ses prêtres, ses magistrats distingués, au barreau les avocats et à l'armée fédérale des officiers dévoués et patriotes. En un mot : le Collège nous donne l'intelligence et la moralité, et c'est pourquoi l'orateur porte sontoast aux étudiants, aux professeurs et au recteur. (Applaudissements.)

Si la fête pédagogique de Guin à si bien réussi, une bonne partie du mérite en revient à M. Blanc, instituteur à Fribourg et président de la Société fribourgeoise d'éducation. Rendons hommage aussi aux membres du Comité, aux autorités de la commune de Guin et à M. Jungo, aubergiste. Enfin, n'oublions pas dans remerciements la Direction des chemins de fer qui, en accordant un arrêt exceptionnel à Guin du train direct N° 52, a permis de prolonger d'une heure et demie la durée de cette belle réunion.

Les fanfares de Guin et du Collège ont bien voulu se mettre en tête du cortège qui s'est formé devant la maison d'école pour se rendre à la gare, où l'on s'est dit au revoir à Guin, dans sept ans.

